

Organisation, logistique et performance industrielle

Recyclage Certificat d'Aptitudes à Conduire En Sécurité CACES / Recommandation R489 catégorie 3

Catégorie 3 - Conforme à la recommandation R489 de la CNAMTS

Durée :

2 jours

Délais d'accès :

Moirans : 14 et 15 janvier 2025, Moirans : Du 25 au 27 février 2025, Moirans : 22 et 23 mai 2025

Délais d'accès :

candidature 3 semaines avant le démarrage de la formation

Prix :

220 € HT/j/pers

Organisation :

Interentreprises

Public :

Toute personne ayant à utiliser un chariot

Prérequis :

- Être apte médicalement à la conduite de chariot de manutention automoteur à conducteur porté
- Avoir obtenu le CACES 3 selon réglementation R489 depuis moins de 5 ans
- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral (recours à un traducteur interdit)

Conditions d'admission :

- Avoir 18 ans minimum
- Être muni des EPI obligatoires

Validation :

Certification

Diplôme(s) et ou qualification(s) :CACES Cat 3 (RS5054) Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux
Certifié par la CNAM
échéance le 27/01/2025**Les +****de la formation**

- Une formation certifiante reconnue dans tous les secteurs d'activité
- Une formation théorique complète ainsi que des mises en situation pratique réelles
- Groupe de maximum 6 personnes

Méthodes et moyens pédagogiques :

Formation active et participative s'appuyant sur des exemples issus de l'entreprise, pratique de la manutention sur le ou les chariots.

Outils : livret de formation, chariots, palettier, charges, plans inclinés, camion ou autre équipement permettant l'évolution sur plan incliné, le chargement latéral, salle équipée de vidéoprojecteur

Intervenants :

Professionnels expérimentés dans le domaine industriel et évalués annuellement.

OBJECTIFS**À l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :****Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :**

- 1 • Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ..).
- 2 • Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
- 3 • Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- 4 • Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- 5 • Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- 6 • Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
- 7 • Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
- 8 • Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- 9 • Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
- 10 • Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- 11 • Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

PROGRAMME**Situer le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose la réglementation :**

- La réglementation et la recommandation R389
- Le rôle des différentes instances internes et externes
- Les devoirs du fabricant, les organismes de contrôle technique et les vérifications obligatoires
- Droit et responsabilité du cariste, de l'employeur, le droit d'alerte et de retrait
- Les enjeux prévention liés à la conduite de chariot : statistiques et coûts d'accidents du travail

Identifier les principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort :

- Les catégories de chariots, leurs caractéristiques fonctionnelles, et leurs limites d'utilisation
- Les organes de service et dispositifs de sécurité, les équipements adaptables au chariot
- Les paramètres influençant la stabilité du chariot et sa distance de freinage
- Les vérifications à la prise de poste, les vérifications journalière, hebdomadaire et les opérations de maintenance de 1er niveau

Recyclage Certificat d'Aptitudes à Conduire En Sécurité CACES / Recommandation R489 catégorie 3

Catégorie 3 - Conforme à la recommandation R489 de la CNAMTS

Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot :

- L'identification des risques liés à l'opération de manutention
- Les principaux facteurs d'accidents pouvant se produire lors de l'utilisation d'un chariot
- Les dispositifs de protection du conducteur sur le chariot
- Les pictogrammes et les panneaux de signalisation routière
- Les risques liés à la mise en œuvre de différents carburants ou des équipements électriques dont est équipé le chariot
- Les symboles des produits dangereux, les risques liés à leur manutention et leur stockage
- Le plan de circulation ou le protocole de sécurité
- L'interdiction liée au transport ou à l'élévation de personne

Réaliser les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot :

- La vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention à réaliser : adaptation à la charge et aux conditions prévues de manutention
- La réalisation des opérations de prise de poste, de fin de poste et de maintenance de 1er niveau
- La conduite du chariot : à vide, en charge, en marche arrière et avant, en virage
- L'opération de manutention, selon la catégorie de chariot :
 - Prendre et déposer une charge au sol
 - Effectuer la mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
 - Effectuer le gerbage et le dégerbage en pile
 - Assurer depuis le sol le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
 - Assurer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai
 - Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue/volumineuse

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Une épreuve théorique et une épreuve pratique
- Certificat de réalisation